



Commune de
Bournens

Bournens, le 13 novembre 2017

AUX MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL DE BOURNENS

Préavis municipal N° 05 / 2017

Budget 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2018 qui présente un résultat déficitaire de CHF 6'373.-

Les charges imposées, par l'Etat ou les associations, comme chaque année, pèsent lourd dans le résultat du budget. La péréquation, la facture sociale, la réforme policière, l'école, le SDIS, l'ORPCI, les soins à domicile, les agences sociales totalisent un montant avoisinant les CHF 750'000.- ce qui représente environ CHF 1'860.- par habitant et correspond à 52,44 points d'impôts. Ces coûts sont non maîtrisables et il ne reste donc que peu de marge pour la gestion réelle de la commune.

Voici quelques informations détaillées d'éléments particuliers de ce budget :

1. Administration générale

Cette rubrique ne suscite pas de remarque particulière.
Le salaire du personnel communal ne sera pas modifié en 2018.

2. Finances

21 Impôts

Le produit des impôts a été calculé selon les directives cantonales et sur la base des chiffres fournis par le canton au 30.09.2017 et adaptés au taux de 76 points, taux adopté lors du Conseil général du 31 août 2017.

22 Service financier

Selon le courrier reçu par le SCL (service des communes et du logement), les acomptes de la péréquation 2018 se déclinent de la manière suivante :

Fonds à recevoir pour

la population	CHF 39'437.-	} CHF 148'949.-	(10.5 pts)
la solidarité	CHF 73'368.-		
les dépenses thématiques	CHF 36'144.-		

Fonds à payer

Alimentation	CHF 280'945.-	(19.8 pts)
--------------	---------------	------------

Péréquation directe nette	CHF 131'996.-	(9.3 pts)
----------------------------------	----------------------	------------------

Valeur du point d'impôts	CHF 14'192.-
---------------------------------	---------------------

3. Bâtiments

351.314 Entretien du Battoir

Il est prévu de faire repeindre la grande salle.

4. Travaux

45.4353 Taxe poubelle

Le compte « Ordures ménagères et décharge » devant être équilibré, la Municipalité a pris la décision d'augmenter la taxe de CHF 30.- Elle sera donc fixée à CHF 130.- / personne pour 2018.

5. Instruction publique et culte

Pas de commentaire particulier.

6. Police

Pas de commentaire particulier.

7. Sécurité sociale

72.351 Participation au régime social cantonal
CHF 281'064.- Chiffres communiqués par le canton (facture sociale).

73.351 AVASAD
La charge est de CHF 95.50 / habitant.

73.352 ARASPE
La charge est de CHF 31.27 / habitant.

73.3521 Accueil journalier de l'enfance AJENOL
Les frais de fonctionnement du réseau se montent à CHF 6.02 / habitant.

8. Services industriels

Ce compte devant être équilibré, la Municipalité a pu décider de baisser le prix de vente de l'eau de CHF 0.40 / m³ : il sera donc fixé à CHF 2.30 / m³ pour 2018.

Conclusion

Tout en devant s'adapter à un nombre important de participations financières non maîtrisables à l'échelon communal, la Municipalité s'est efforcée d'établir un budget prudent et cohérent dont le déficit est de CHF 6'373.-.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal N° 05 / 2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ

Le budget 2018 tel que présenté.

Adopté par la Municipalité de Bournens en séance du 13 novembre 2017.

La Syndique

La Secrétaire

J. Zwahlen

N. Ticon

Approuvé par le Conseil général en séance du 14 décembre 2017.

Le Président

La Secrétaire

C. Bocion

N. Ticon

Annexe : budget 2018